

Aides pour la réouverture des milieux grâce aux contrats Natura 2000

Exemples de travaux pris en charge :

Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux

Dessouchage

Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle

Débroussaillage, gyrobroyage, avec exportation des produits de la coupe



Exemple équipement pris en charge pour le retour au pâturage

Clôtures

Abreuvoirs, bacs, tonnes à eau,
robinets flotteurs...

Installation de passages canadiens,
de portails et de barrières

Systèmes de franchissement pour
les piétons



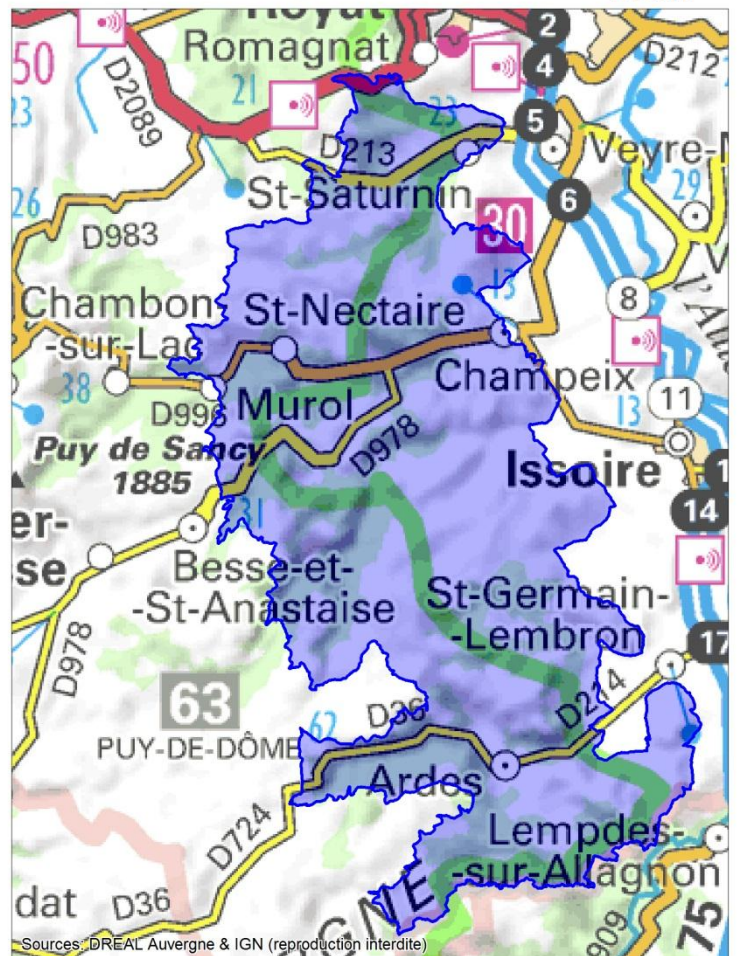
Zone éligible :

Terrains embroussaillés, non exploités par l'agriculture dans le site Natura 2000 Pays des Couzes

Montant des travaux et équipements remboursé, sur devis, après réalisation



Limites du site
Natura 2000 Oiseaux :
Pays des Couzes



Vous êtes intéressé(e) :

- Contactez Benoît BARTHELEMY de la FDC 63 au 04 73 74 63 50 ou sur benoit.fdc63@laposte.net
- Contactez Sabine BOURSANGE de la LPO Auvergne au 04 71 20 28 85 ou sur sabine.boursange@lpo.fr

